

PROGRAMME DE FORMATION

CAP ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF PETIT ENFANCE

AEPE (Alternance)

Certification niveau 3 - RNCP 38565

Délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale

Objectifs de la formation:

Acquérir les compétences pour accueillir, garder les jeunes enfants et entretenir leur cadre de vie, en école maternelle, au domicile des parents ou à son propre domicile, en crèche ou autre accueil collectif.

À l'issue de la formation, les apprenants auront également acquis les compétences comportementales « soft skills » adaptées au métier visé, des compétences en numérique pour la recherche d'emploi, et sauront adapter leur pratique dans une logique de respect de l'environnement et de développement durable.

Public visé et pré requis :

Être âgé entre 16 à 29 ans(dérogation au delà des 29 ans si le(la) candidat(e) est RQTH)

Maîtriser les bases en français à l'écrit et à l'oral (niv 3e)

Ne présenter aucune contre indication médicale à l'exercice du métier

Posséder les aptitudes à s'occuper d'enfants dans un cadre professionnel

Conditions d'admission :

Présélection sur dossier : test de positionnement et entretien individuel de motivation

Délai de réponse sous 2 à 3 semaines

Capacité d'accueil: 10 à 15 apprenant(e)s

Date et durée de la formation :

Du 08/09/2025 au 30/06/2027

Sur 2 ans : 854 heures en centre et 2079 heures en entreprise

1^{er} Année : 434 heures au centre/ 1057 heures en entreprise

2^e Année : 420 heures au centre/ 966 heures en entreprise

Rythme de formation:

1 semaine par mois en centre de formation / 3 semaines (en moyenne) en entreprise

Contenu de la formation :

Modules		Volumes horaires
ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT <i>(RNCP38565BCo1)</i>	Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages	246 h
	Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne	
EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL COLLECTIF <i>(RNCP3865BCo2)</i>	Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels	245 h
	Exercer son activité en école maternelle	
	Exercer son activité en EAJE et en ACM	
EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL INDIVIDUEL <i>(RNCP38565BCo3)</i>	Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels.	70 h

Prévention – Santé- environnement (RNCP38565BCo7)	35 h
Français, Histoire – Géographie et enseignement moral et Civique (RNCP38565BCo4)	45 h
Mathématique – sciences physiques et chimiques (RNCP38565BCo5)	39 h
Education physique et sportive (RNCP38565BCo6)	24 h
Accès au droit	28 h
Transition écologique	33 h
Transition numérique	33 h
Prévention santé sécurité (SST)	14 h
Préparation à la certification	35 h
Total	854 h

Moyens pédagogiques mis en œuvre :

- Cours en présentiel
- Travaux pratiques

Moyens techniques utilisés :

- Salle informatique
- Salles de cours équipées
- Plateformes classroom

Suivi et évaluation :

- Suivi de présence réalisé tout au long de la formation
- Suivi tutoral (réfèrent pédagogique + maître d'apprentissage en entreprise)
- Enquête de satisfaction en fin de formation

Inscription à l'examen du CAP AEPE qui est composé de deux types d'épreuves :

- Des épreuves professionnelles (EP1, EP2, EP3 correspondant aux blocs cités ci-dessus, sous forme d'épreuves pratiques, écrites et orales)
- Des épreuves générales (français, mathématiques-sciences, etc. pour les candidats qui ne sont pas déjà diplômés)

Upromi prépare activement les apprenti(e)s à ces évaluations tout au long des deux ans, à travers des entraînements, des contrôles continus blancs et un suivi individualisé.

Depuis l'arrêté du 2 mai 2025, pour être éligible à passer les EP1 et EP2, il est obligatoire de justifier:

- ➔ de 14 semaines ou 448 h en entreprise
- ➔ de 3 semaines ou 96 h de stage dans une structure d'accueil d'enfant de moins de 3 ans / de 3 à 6 ans

Les Métiers visés :

- animateur(trice) petite enfance
- Auxiliaire de crèche / agent de crèche
- Aide-éducateur
- Agent(e) spécialisé(e)
- Assistante maternelle
- Garde d'enfants à domicile
- Agent(e) d'animation

Poursuites d'études envisageables :

- Bac Pro SAPAT (Services aux personnes et aux territoires- niv 4)
- Bac Pro ASSP : (Accompagnement, soins et services à la personne- niv 4)
- Concours ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles)
- DEAP (Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture-niv 4)
- Diplôme Éducateur de jeunes enfants (DEEJE - niv 6)

Tarifs et financement de la formation :

La formation s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et/ou jeunes inscrit(e)s en mission locale, et est financée par l'OPCO de l'entreprise accueillante. Il y aura "0€ frais à charge" pour l'apprenant.

Lieu de la formation :

Cette formation est actuellement proposée sur les sites du Mée-sur-Seine et de Torcy.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter la référente handicap **Sylviane LE DANVÉZET**.

sledanvezet@upromi.fr

Indicateurs de résultats et de performances :

Le CFA étant un nouvel entrant, ces indicateurs seront renseignés à l'issue de la première promotion d'apprenties:

- ❖ taux de satisfaction
- ❖ taux d'obtention du diplôme
- ❖ taux de poursuite d'étude
- ❖ taux d'interruption en cours de formation
- ❖ taux d'insertion professionnelle
- ❖ taux de rupture des contrats
- ❖ valeur ajoutée de l'établissement en comparaison du taux d'emploi des apprentis sortants du CFA, aux taux d'emploi d'établissements similaires

Mise à jour de ces indicateurs à compter de septembre 2026